

Garantie carrelage / problème de carreaux

Par babbzh, le 10/02/2010 à 21:05

Bonjour,

je souhaitais savoir combien de temps était garanti un carrelage acheté dans un grand magasin de bricolage?

Nous avons posé nous-même notre carrelage dans notre maison neuve il y a 5 ans. Toutes les fournitures venaient de la grande enseigne (carrelage, colle, joint...). Depuis quelques mois, plusieurs petits trous apparaissent dans la couche supérieure de certains carreaux (principalement dans les zones de passage mais aussi dans des zones où nous ne marchons pas). Le responsable du rayon est venu constater et nous a renvoyé un courrier en stipulant que les trous étaient présents au départ et qu'ils avaient été recouverts de laitance. Celle-ci serait en train de se dissiper aujourd'hui!!!!!.....

Il m'a fait savoir que la garantie ne marchait plus de toute manière et qu'on passerait en procédure de litige avec expert. Quels recours peut-on avoir ? Est-on en droit de réclamer une réparation du préjudice, même si le chantier n'a pas été fait par entreprise ? La garantie s'exerce-t-elle lorsque le particulier réalise ses travaux lui même ? Merci beaucoup pour vos réponses.